



SMF d'aménagement et de gestion des eaux des Deux Morin (Siren : 200078038)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	La Ferté-Gaucher
Arrondissement	Provins
Département	Seine-et-Marne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	27/12/2017
Date d'effet	01/01/2018

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. ROGER REVOILE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison des services publics
Numéro et libellé dans la voie	6, rue Ernest Delbet
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	77320 La Ferté-Gaucher
Téléphone	01 64 20 54 72
Fax	
Courriel	cccb77@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	245 424
Densité moyenne	80,04

Périmètres

Nombre total de membres : 9

- Dont 9 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
77	CA Coulommiers Pays de Brie (200077055)	CA
77	CA Val d'Europe Agglomération (247700339)	CA
51	CC de la Brie Champenoise (245100888)	CC
77	CC des Deux Morin (200072544)	CC
51	CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais (200066835)	CC
51	CC des Paysages de la Champagne (200066850)	CC
77	CC du Provinois (200037133)	CC
51	CC du Sud Marnais (245100979)	CC
77	CC Pays Créçois (247700438)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Le syndicat a pour objet de porter la CLE du SAGE des Deux Morin et de réaliser ou faire réaliser toutes les actions concourant à la mise en ?uvre du SAGE des Deux Morin. Le Syndicat Mixte est compétent pour mettre en ?uvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin. Au titre de cette compétence, le Syndicat Mixte : - assure l?animation de la Commission Locale de l?Eau du SAGE des Deux Morin et des enjeux définis par le SAGE - assure la réalisation des études générales à l?échelle du bassin versant des Deux Morin; - assure la cohérence des projets engagés sur le territoire avec les objectifs et les orientations du SAGE - assure la sensibilisation des acteurs du territoire sur les différentes thématiques liées à l?eau - assure le portage de la procédure de révision du SAGE (art. L212-4 du code l?environnement) - assure l?évaluation du SAGE - facilite et promeut les réseaux d?échange notamment le réseau intersage - peut assurer la rédaction et le pilotage des contrats de bassin sur l?eau et autres contrats d?application du SAGE, avec les maîtres d?ouvrages ayant adhéré. Pour mener à bien ses missions, le syndicat se dotera d'un service d?animation. Il passera toutes conventions utiles à la réalisation de ses missions.</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>Autres</p> <p>- Autres</p> <p><i>Le syndicat a pour objet de porter la CLE du SAGE des Deux Morin et de réaliser ou faire réaliser toutes les actions concourant à la mise en ?uvre du SAGE des Deux Morin. Le Syndicat Mixte est compétent pour mettre en ?uvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin. Au titre de cette compétence, le Syndicat Mixte : - assure l?animation de la Commission Locale de l?Eau du SAGE des Deux Morin et des enjeux définis par le SAGE - assure la réalisation des études générales à l?échelle du bassin versant des Deux Morin; - assure la cohérence des projets engagés sur le territoire avec les objectifs et les orientations du SAGE - assure la sensibilisation des acteurs du territoire sur les différentes thématiques liées à l?eau - assure le portage de la procédure de révision du SAGE (art. L212-4 du code l?environnement) - assure l?évaluation du SAGE - facilite et promeut les réseaux d?échange notamment le réseau intersage - peut assurer la rédaction et le pilotage des contrats de bassin sur l?eau et autres contrats d?application du</i></p>

SAGE, avec les maîtres d'ouvrages ayant adhéré. Pour mener à bien ses missions, le syndicat se dotera d'un service d'animation. Il passera toutes conventions utiles à la réalisation de ses missions.

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)